



DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE 2021/2022

mardi 25 mai 2021, par [Proviseur M Lucchini](#)

DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE 2021/2022

Si votre enfant est déjà boursier, aucune démarche n'est à effectuer.

Première demande ou élèves hors délai cette année

Les demandes de bourses en lycée se font cette année sur trois périodes différentes :

- du 17 mai au 6 juillet 2021 : **en version papier.**
- du 28 juin au 6 juillet 2021 : en ligne sur le **portail Scolarité Service EduConnect.**
- du 2 septembre au 21 octobre : **En ligne ou en version papier.**

Pour la version papier : nous retourner le dossier de bourse par Atrium ou à déposer au secrétariat élèves avec les pièces jointes. La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères ; **les ressources (avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020) de la famille et les enfants à charge.**

Un simulateur accessible depuis un lien vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse pour votre

enfant et estimer son montant :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

